



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 24-2024

Rivière «**ADOUR**»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « Course de rame traditionnelle » organisée par l'association Euskal Arrauak Baiona sur l'Adour à Bayonne, entre la mairie de Bayonne en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés conformément à l'arrêté préfectoral en date du **24 JUIN 2024**, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droit par autorisation municipale, seront interdits :

le dimanche 14 juillet 2024 de 10h00 à 12h30

dans une zone comprise entre le ponton d'accueil de la mairie de Bayonne, au niveau du parking Place Charles de Gaulle (avenue du Maréchal Leclerc) en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont, à Bayonne.

Anglet, le **24 JUIN 2024**

LE PRÉFET
Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes
Philippe PAQUIN
Chef du service administration de la mer